

OBSERVATIONS DU PUBLIC

(Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous au commissaire enquêteur)

27/7/2020

Madame Pauline Néel, certifié en être présentes devant la Commission enquêteur pour lui remettre son rapport concernant notre refus de lui ouvrir la carrière de St Martin, lieu dit Chagnelle dans les conditions actuelles où nous gérons toutes les eaux de propriété.

2°

Si l'ouverture aux activités est faite je demande le bénéfice de l'accord pour la construction fait en 2008 dont nous avons été spoliés au profit de cette carrière.

Néel

